



**Commune de Cartigny**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2012**

**PROCES-VERBAL**

Présent-e-s :	S. Gisler, présidente, F. Bosshard Dériaz, J. Cocquio, Y. Cogne, I. Dubouloz , H. Duriaux, F. George, L. Loeffel, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz
Excusé :	P.-Y. Christen
Assistent :	C. Zach, maire I. Walthert, adjointe D. Bolle de Paoli, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Procès-verbal :	C. Fournier

---

La **Présidente** ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2012**

➤ **Le procès-verbal du 18 juin 2012 est accepté à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal, moins 1 abstention.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

- Toutes les dates des séances 2013 du Conseil municipal sont désormais sur CMNet.
- Les membres du Conseil ont pu prendre connaissance des décisions prises lors de l'AG du 20 juin 2012 par l'ACG, relatives à la participation du Fonds intercommunal à un certain nombre de financements 2013.

Ces décisions ne font l'objet d'aucune remarque.

La Présidente rappelle que leur entrée en force interviendra dès le 12 octobre prochain.

**3. Communications du maire et des adjointes**

Communications de Mme Walthert :

- **L'ACG** a tenu une assemblée générale extraordinaire le 12 septembre dernier. Mme Walthert avait été invitée par les conseillères et conseillers municipaux à leur envoyer systématiquement les ordres du jour de séance, avec les sujets relatifs aux allocations financières versées par le Fonds intercommunal. Il s'avère que cette séance du 12 septembre fut uniquement l'occasion de traiter de la recapitalisation de la CAP (Caisse de pension des

Communes) qui va se chiffrer à plusieurs millions, pour atteindre un taux de couverture de 80% à l'horizon 2040. Reste à chiffrer la participation qui reviendra à chaque commune, dès 2014.

Comme indiqué précédemment par la Présidente, les Conseils municipaux ont jusqu'au 12 octobre pour exercer, le cas échéant, leur droit de veto s'agissant des allocations décidées le 20 juin par l'ACG.

L'AG du 12 septembre a aussi donné lieu à la désignation de représentants de l'ACG au Conseil d'Administration des TPG ainsi qu'au Conseil de Fondation de la Fondation des parkings. M. Marcel Goehring (Collonge-Bellerive) et Mme Carole-Anne Kast (Onex) ont respectivement été élus à ces deux postes. M. Barthélémy Roch (Aire-la-Ville) a pour sa part été désigné par les conseillers municipaux en tant que représentant des communes au Conseil d'administration des SIG.

La prochaine séance de l'ACG est fixée au 29 septembre prochain. Cette assemblée générale ordinaire donnera notamment lieu à l'approbation des comptes 2011 et du budget 2013. Les Conseils municipaux recevront ces documents à l'issue de la séance, étant entendu qu'ils sont aussi habilités à exercer leur droit de veto sur ces objets.

Mme Walthert précise encore ne pas pouvoir diffuser les PV des séances de l'ACG aux membres du Conseil ; elle peut en revanche en donner des résumés.

Elle termine sur ce point en annonçant que le directeur de l'ACG sera invité à l'occasion d'un prochain Conseil municipal (novembre, décembre, voire janvier), pour expliquer le fonctionnement de l'Association des communes genevoises.

M. George note que le projet de nouvelle Constitution intègre un droit élargi - sous réserve de certaines conditions -, en matière de dépôt d'initiative et de référendum pour toutes les associations intercommunales. Si la nouvelle Constitution était votée, l'ACG serait-elle également soumise à ce nouveau droit, au même titre que les autres associations intercommunales ?

Ce sujet n'a pas été évoqué en Assemblée générale, relève Mme Walthert, qui posera néanmoins la question.

- **Fonctionnement de l'épicerie** : Une rencontre a eu lieu entre M. Peter Staub et l'exécutif afin de dresser un point de situation annuel. Il apparaît que tout ce qui a trait à la poste et au tea room fonctionne bien, au contraire de l'activité liée à l'épicerie. La femme de M. Staub a, en parallèle, ouvert une petite arcade de vêtements. M. Staub a été invité à réfléchir à la question de savoir si la poursuite de cette activité d'épicerie était viable et à l'éventuelle mise en place d'un concept différent. Plusieurs pistes lui ont été fournies par l'exécutif communal.

Cette thématique sera abordée, sur la base d'informations plus fournies et détaillées, en commission sociale, voire des finances.

M. Pontinelli se demande si M. Staub a effectivement la possibilité de réfléchir à ces aspects, ou s'il ne devrait pas plutôt être coaché.

Mme Bolle de Paoli précise que l'exécutif a franchement demandé à M. Staub s'il souhaitait abandonner ; tel est en effet le bruit que ce dernier fait courir auprès de quelques clients. Certains se sont d'ailleurs déjà proposés pour prendre sa suite. M. Staub a clairement affirmé sa volonté de poursuivre. Force est toutefois de constater qu'il n'arrive pas à gérer son stock.

M. Duriaux a le sentiment que M. Staub n'a pas d'objectif ou de volonté de chiffres. Cela dit, son plaisir est bien réel.

Mme Walthert répète que l'exécutif se préoccupe de cette affaire, dans le souci d'anticiper, pour éviter que M. Staub ne tombe en faillite personnelle et sachant que le bail arrivant à échéance en fin d'année.

M. Cogne estime que si cette activité d'épicerie ne fonctionne pas, il ne faut pas l'interroger quant à son intention de poursuivre, mais plutôt lui demander de quoi il aurait concrètement besoin en matière d'assistance technique. Cette activité n'est pas rentable en tant que telle ; elle nécessite un enthousiasme et un dynamisme importants, dont sait précisément faire preuve M. Staub. Il serait dommageable pour tout le monde qu'il décide d'abandonner. Peut-être faudrait-il lui trouver une formation pour apprendre à gérer un stock de frais, dans l'objectif de poursuivre cette activité d'épicerie qui disparaîtra si M. Staub s'en va.

Mme Walthert relève que travaillant 6 jours sur 7, M. Staub ne peut se dégager du temps pour la formation, d'où la proposition qui lui a été faite de se faire parfois remplacer par son épouse.

M. Cogne considère qu'il vaudrait la peine de relancer un appel à la population, pour insister sur le fait que faute de clientèle, l'épicerie du village pourrait fermer.

Mme Bolle de Paoli se voit mal insérer un article dans le bulletin d'information pour motiver la population à soutenir l'épicerie alors que bon nombre de rayonnages est vide. Les gens n'y viennent plus, précisément pour cela.

D'où la nécessité d'une dynamique à réinitier, insiste M. Cogne, pour que l'activité reparte. En plus du marchand derrière son comptoir, des produits doivent être proposés à la vente, auquel cas il fera sens de faire de la publicité pour inciter les gens à acheter à l'épicerie. Chacun aurait bien davantage perdu que gagné si l'épicerie n'existait plus.

M. Cogne souhaiterait disposer, pour la prochaine séance, de faits effectifs quant aux intentions de Peter Staub, étant entendu que trois situations distinctes ont jusqu'ici été énoncées. Compte-t-il rester pour longtemps ? Seulement jusqu'à la retraite ? A-t-il d'autres projets dans un proche avenir ? Cette durée change fondamentalement les choses. Savoir jusqu'à quand il entend poursuivre son activité permettra de préparer le terrain.

M. Schornoz ajoute qu'il conviendrait de déterminer sur quels produits – les plus appréciés et recherchés par la clientèle, et dont potentiellement les plus vendables – l'épicerie doit se cibler.

M. Walthert relève que M. Staub a un petit groupe de clients fidèles, mais cela ne suffit pas pour vivre.

M. Cogne rappelle que l'activité de la poste induit pour M. Staub un revenu de 2'500 francs par mois, ce qui ne suffit pas pour vivre. Cette activité doit donc être couplée à autre chose.

M. George souhaite savoir si l'exécutif a reçu des propositions intéressantes de personnes désireuses de prendre la succession de M. Staub.

Mme Walthert répond ne pas être entrée en matière, en vertu du souhait réitéré par M. Staub de poursuivre son activité. Ce serait effectivement des personnes à recontacter, le cas échéant.

M. Duriaux imagine que M. Staub pourrait s'associer avec une personne susceptible de reprendre la partie épicerie, lui-même restant ciblé sur la partie poste.

M. George cite l'exemple des entreprises franchisées (VD – FR).

Mme Walthert rappelle qu'une étude lancée à l'époque avait démontré que la concurrence était trop forte avec Eaumorte.

- **Cet objet sera repris en commission sociale, sur la base d'éléments fondamentaux dans l'intervalle produits par l'exécutif, notamment relatifs à la durée sur laquelle M. Peter Staub compte poursuivre son activité.**
- **La rédaction d'un article à insérer dans le tout ménage pour sensibiliser les gens à l'éventuelle fermeture de l'épicerie et les inciter s'y approvisionner est en l'état gelée.**

- **Commission des bâtiments** : les préavis émis sur les différents dossiers sont accessibles sur CMNET. Reste à savoir si le CM souhaiterait également en avoir des retours en séance. Deux objets ont été présentés et préavisés favorablement : demande de panneaux solaires sur un hangar à la Petite Grave ; champignonnière, préavis favorable donné à la reconstruction, pour autant que les logements soient attribués aux employés de la champignonnière.

Mme Zach ajoute s'être rendue sur place vendredi dernier et avoir pu s'entretenir avec le responsable. Un énorme nettoyage a été fait sur cette parcelle depuis une année et la route est enfin praticable, à l'image d'un vrai chemin de campagne. Les propriétaires viennent d'acheter le matériel pour la réfection et vont entretenir et réparer eux-mêmes cette route pour qu'elle soit toujours en bon état. Le dossier suit son cours dans les autres départements. La champignonnière cherche des financements pour continuer une activité qui génère tout de même une quinzaine d'emplois.

- **Commission des bâtiments** : le 25 septembre 2012, dès 19h00, aura lieu une séance consacrée à l'examen du dossier Bocion.
- Des retours seront donnés au CM quant à l'avancement du **groupe de travail relatif à l'Eglise protestante** pour l'aménagement de la parcelle du centre de rencontres.

M. Pontinelli estime qu'il serait intéressant, pour certaines situations un peu sensibles, d'avoir une information succincte en plénière, en plus de la liste des préavis formulés.

Communications de Mme Bolle de Paoli :

- La **Fête des Cartiminois** aura lieu ce samedi, 22 septembre, de 10 heures à 18 heures. Venez nombreux.
- Le **CartiGlobe** aura lieu les 28 et 29 septembre. Les habitants sont attendus pour le repas de vendredi soir.
- **Repas des aînés** : à la majorité des membres présents du Conseil, ce repas est fixé au dimanche 9 décembre 2012, selon la même formule que l'an dernier, soit une formule très appréciée des aînés.  
La proposition visant à ce qu'un magicien soit sollicité pour se balader de table en table est acceptée par le Conseil.

Communications de Mme Zach

**PLQ Cartigny** : Une séance a eu lieu avec M. Scattolin du département de l'urbanisme (DU) début juillet concernant le PLQ à Cartigny. Etaient présents l'exécutif et l'architecte de la famille Pahud. M. Scattolin a indiqué que le département proposait de déposer la demande d'autorisation de construire sur la base du projet de PLQ et renonçait finalement à la mise en place de celui-ci, jugeant la procédure de validation finalement trop contraignante et complexe pour un projet si limité. Un plan de site aurait été plus adapté. Les autorités communales ont exprimé leur étonnement, étant donné que cette étude avait été mandatée sur requête du département. Cette décision a été prise pour ne pas faire encore traîner le

projet Pahud. Le département entend néanmoins garder le PLQ comme fil conducteur pour la construction future d'autres projets. M. Scattolin a donc recommandé à l'architecte des Pahud de déposer à nouveau le projet. M. Scatollin a été invité à suivre de près le projet pour qu'il avance rapidement cette fois. Il a certifié qu'il allait faire le nécessaire et tiendrait au courant la Mairie.

M. Cogne déduit des propos de sa préopinante que le PLQ n'a pas abouti. Le département juge en effet compliqué d'aller jusqu'au terme de la procédure, mais recommande dans le même temps au propriétaire de déposer sa demande dans le respect d'un PLQ qui n'a pas force de loi puisqu'il n'a pas abouti, et accordera une autorisation de construire dans la mesure où la demande sera conforme à ce PLQ qui de fait n'existe pas. Les constructions à venir pourraient être admises dans la mesure où elles seraient conformes à ce projet de PLQ. Il ne sert donc en l'occurrence à rien d'adopter un PLQ, le canton demandant à ce que le projet de PLQ soit respecté. M. Cogne tient à rappeler que la commune se fait régulièrement ennuyer par le canton, lorsqu'elle entend faire des choses que le canton ne veut pas ; il vaut par conséquent la peine de relever que le canton est non seulement un troublion mais qu'en plus il n'assume pas les désagréments qu'il fait subir.

M. George tient à faire remarquer, en poussant à l'extrême, que si le département ne veut pas de PLQ, il n'y a donc pas lieu de respecter un projet de PLQ.

Mme Zach annonce que M. Longchamp, nouveau Conseiller d'Etat en charge du département de l'Urbanisme, sera invité à l'occasion de la prochaine séance des communes de la Champagne. Ces problématiques seront évoquées dans ce cadre.

- **CABC** : la prochaine assemblée générale est fixée au 24 septembre. Elle donnera lieu à des retours en CM. La Mairie a par ailleurs reçu une lettre datée du 12 septembre de M. Simon-Vermot, qui informe démissionner avec effet immédiat du conseil d'administration de CABC, et démissionner dans le même délai de l'association les Branchés de Cartigny.

M. Cogne souhaite connaître les raisons de cette démission. Il rappelle que la commune, en tant qu'assemblée générale qui élit le Conseil d'administration, a pour mission de prendre contact avec anticipation avec les branchés pour voir s'ils auraient une personne à proposer en remplacement.

Mme Zach répond qu'aucune raison n'a été évoquée et précise que M. François Jaunin, président de CABC SA, se chargera de contacter quelques personnes à cet effet.

#### **4. Propositions du maire et des adjointes**

Rien.

#### **5. Rapport de la commission des affaires sociales**

Mme Moget commente brièvement le rapport qui a été transmis aux membres du CM. Cette commission du 4 septembre fut donc l'occasion d'une présentation de l'Association Solidarités Femmes. Mme Moget tient à disposition de celles et ceux qui souhaiteraient plus de détail sur la présentation faite en séance ainsi que quelques exemplaires de la brochure distribuée. M. Von Burg, ancien journaliste de la Tribune de Genève, chargé des communes, souhaiterait obtenir un soutien régulier et permanent des communes, à hauteur de Fr. 50'000.-, ainsi que des fonds privés pour des actions particulières.

La commission propose de prélever dans les 8'000 francs du fond destiné aux associations (dit Fond La Taupe) la somme de 3'000 francs pour Solidarité Femmes et de répartir les 5'000 francs restants en plus petites sommes à diverses associations pour l'année 2012. Elle suggère par

ailleurs de mettre en discussion la possibilité de prévoir dans le budget pour les années suivantes une somme de 1'000 francs à l'intention de Solidarité Femmes.

L'une des remarques formulées lors de cette séance visait à dire qu'il serait peut-être plus facile de convaincre de l'opportunité d'un soutien sur la base d'un projet précis plutôt que pour des frais de fonctionnement.

M. Pignat demande des précisions quant à ce fonds « la Taupe ».

M. Cogne explique que 8'000 francs sont votés chaque année, sous la rubrique « la Taupe », pour couvrir différentes demandes, émanant principalement d'associations genevoises, voire suisses.

M. George précise que Solidarité Femmes fait partie du CAPAS, association faitière qui regroupe 32 associations unies derrière la défense de l'action sociale à Genève, qui toutes se valent d'un point de vue social et moral. Il souligne que le gros du travail de toutes ces associations réside dans la recherche de fonds. Un article du Code civil oblige le Canton à favoriser ce genre d'associations, qui disposent d'une base légale ; reste à s'entendre sur la signification de ce « favoriser ».

M. Loeffel indique avoir été sur le site de Solidarité Femmes, où il est énoncé que l'association considère que « dans tous les cas, cette violence est inacceptable ». M. Loeffel partage à 100% cet avis, mais désapprouve en revanche une autre des affirmations formulées, selon laquelle « Solidarité Femmes prend parti pour la femme victime de violence et, à ce titre, ne prétend pas à la neutralité. C'est pour cette raison et par souci d'honnêteté qu'elle s'abstient de recevoir le couple ou de rencontrer le partenaire violent ». M. Loeffel souligne que cette vue du noir et blanc, de la victime et du méchant, avec la femme seule victime potentielle d'un abus, n'est dans la plupart des cas pas conforme à la réalité. Elle lui pose un problème quant à son sentiment de justice. Il aimerait par ailleurs que le CM évite de donner chaque année à la même association, alors même qu'il y en a beaucoup d'autres, dans d'autres domaines qui mériteraient un tel soutien. Attention à ne pas tomber dans le piège du Burkina Faso !

M. George souligne que d'autres associations parmi le CAPAS s'occupent d'intervenir en amont dans le conseil conjugal, parmi lesquelles « Couples et familles » et « l'Office protestant de conseil conjugal et famille », qui essaient d'éviter d'en arriver à ces extrémités. Quant au fait de donner à l'une plutôt qu'à l'autre, cette association est venue se présenter, de manière convaincante. La commission a souligné ne pas vouloir s'engager ad vitam aeternam comme pour le Burkina Faso, et mis en exergue le fait qu'elle jugeait plus à propos de financer des projets ponctuels plutôt que de donner pour du fonctionnement.

M. Schornoz se dit séduit par cette notion de coup de cœur, à soutenir une année, pour y renoncer l'année suivante, même si le projet n'est pas entièrement abouti, plutôt que de repartir dans une spirale de soutien, reconduit d'année en année au détriment d'autres.

M. Pontinelli serait favorable, s'agissant des 8'000 francs de la Taupe, à faire confiance à la commission qui a discuté de cet objet, entendu l'association et choisi sur cette base de soutenir ce « coup de cœur ». Il se dit en revanche gêné par la proposition visant à pérenniser cette somme de 1'000 francs, mais suggère plutôt de laisser en la matière une marge d'appréciation à la commission, d'année en année. Il privilégie lui aussi le soutien à un projet ponctuel, plutôt que de participer au fonctionnement d'une association.

M. Pignat considère lui aussi que la commune pourrait soutenir un coup de cœur, en s'engageant sur une période clairement délimitée, sur un projet donné.

Mme Dubouloz précise que la proposition vise à verser 3'000 francs à prendre sur la taupe 2012, puis à rediscuter, en commission, de garder ou non cette somme pour les budgets suivants. La commission ne s'est pas engagée vis-à-vis de l'association.

Mme Bolle de Paoli ajoute avoir simplement invité M. Von Burg à venir présenter son projet, tout en lui précisant très clairement que le Conseil municipal ne serait sans doute pas d'accord de s'engager sur un soutien à long terme. L'idée de M. Von Burg visait à ce que toutes les communes s'engagent à long terme à donner à l'association un petit quelque chose chaque année.

Pour rebondir sur les propos de M. Loeffel, Mme Walthert explique que Solidarité Femmes reçoit des hommes également, et pratique la médiation de couple sur la demande de la personne victime.

M. Loeffel en déduit que le descriptif de l'association, tel qu'il figure sur Internet, mériterait d'être modifié, dans la mesure où il est trop restrictif.

Cette enveloppe de 8'000 francs existant, il n'y a donc pas lieu de voter la proposition de la commission, visant à accorder un soutien de 3'000 francs à Solidarité Femmes. L'éventuel octroi d'un montant de 1'000 francs dès 2014 devra pour sa part faire l'objet d'un vote.

Mme Moget évoque le 2<sup>ème</sup> point abordé lors de la commission du 4 septembre, à savoir le **projet de crèche d'Aire-la-Ville**. Malgré les demandes réitérées de Mme Bolle de Paoli à la Mairie d'Aire-la-Ville, aucun plan financier n'est parvenu à la Mairie de Cartigny. Aucune décision quant à une éventuelle participation ne peut donc être prise en l'état pour le moment.

Mme Bolle de Paoli confirme avoir eu une séance durant l'été avec M. Egger, Maire de Soral, qui est lui aussi intéressé par ce projet. Malgré plusieurs relances, M. Reich n'a à ce jour pas fourni de plan financier. Elle suggère d'inviter M. Reich pour une prochaine commission.

M. George suggère d'obtenir d'abord ce plan financier, et d'inviter ensuite M. Reich, si nécessaire.

Mme Walthert précise que l'exécutif va parallèlement plancher sur le fonctionnement des fondations intercommunales.

## **6. Rapport de la commission agriculture, environnement, aménagement**

M. Cogne distribue et commente le rapport de commission du 11 septembre.

- Plan directeur cantonal : la commission propose au CM de maintenir son préavis positif, ce plan directeur ne traitant de Cartigny que de manière extrêmement marginale ;
- Projet d'Agglo : concernant le projet des corridors biologiques, la commission ayant constaté que le meilleur moyen de faire communiquer les biotopes communaux entre eux et de préserver une certaine dynamique à ce niveau, serait de renoncer à exploiter le gravier sur cette zone. Les trois autres communes sollicitées (Avully, Avusy et Laconnex) ont par ailleurs renoncé à participer à ce projet. La commission propose par conséquent au CM de ne pas accepter ce crédit de 4'000 francs pour financer une étude sur la réalisation de corridors biologiques, dont les coûts seront vraisemblablement pris en charge par le canton ;
- Plan directeur/plan de site : l'analyse du grand sondage effectué auprès de la population il y a quelques temps ayant été provisoirement mise en sommeil, les fichiers informatiques de cette étude ayant dans l'intervalle été retrouvés et transmis aux commissaires, une nouvelle séance ayant déjà d'ores et déjà été fixée, la commission se propose de tenir très prochainement les membres du Conseil informés de la suite de ses travaux et des

conclusions, respectivement des souhaits des habitants, tels qu'ils avaient été formulés en leur temps.

Pour revenir au point 2, Mme Zach précise que sept corridors biologiques ont été définis sur tout le territoire cantonal.

M. George juge un peu léger que cette décision de ne pas accepter une participation au financement de l'étude sur la réalisation de corridors biologiques soit motivée par la renonciation des trois autres communes. Est-on sûr que cette étude sera payée par le canton, dès lors que les communes renoncent à participer financièrement ? L'intérêt écologique semble ainsi traité par-dessus la jambe, alors même qu'il serait important de montrer que la commune s'intéresse à ce type de projets, surtout sachant qu'elle a déposé un recours auprès du Tribunal Fédéral contre la loi du 13 octobre 2011 modifiant la loi sur les gravières et exploitations assimilées.

M. Cogne rappelle que le CM s'est toujours battu pour le maintien de la faune et de la flore sur la commune, notamment au Moulin de Vert, soit l'une des réserves principales du canton sinon la première. Devoir payer pour arriver à définir ainsi des couloirs biologiques ne fait pas vraiment de sens, alors même que l'on se trouve au cœur d'une zone de gravières et que l'on n'arrive même pas à avoir un cadastre en profondeur pour savoir quelles seront les incidences sur la faune et la flore des gravières que le canton ne cesse de proposer. Ce serait juste piquer de l'argent aux communes, sur un projet imposé par l'Etat, qui n'a aucun rapport avec ce que sont les vrais problèmes, qui découlent des interactions potentielles entre l'exploitation des gravières et les espèces animales, et du fait que l'on continue à prévoir la possibilité de creuser sans que la limite soit vraiment fixée, et sans vraiment connaître les résurgences possibles sur le Moulin de Vert.

M. George relève que lorsque la Commune avait rendu les différents préavis sur les projets de gravière, elle avait invoqué des arguments liés à la protection de la flore et de la faune. Refuser cette demande de crédit traduit en l'occurrence un désintérêt pour la question, ce qui est incohérent. Il serait plus cohérent de s'intéresser à cette problématique de corridors biologiques.

Mme Walthert tient à préciser que cette étude, pour laquelle le canton se limite à présenter une facture, est déjà finalisée ; les corridors ont déjà été élaborés et le plan général est déjà établi. Seule une petite zone est concernée, en face d'Eaumorte, alors que Cartigny dispose de nombreuses zones naturelles où la faune et la flore sont préservées.

M. Cogne se réfère au document transmis par l'Etat, qui parle d'une définition du corridor pour 2013, qui n'est donc pas encore réalisée à ce jour. La Commune pourrait décider de participer, pour faire en sorte que les biotopes des autres communes puissent être reliés à la réserve du Moulin de Vert, de manière à assurer le transit des grenouilles, ce qui présuppose toutefois de ne pas mettre sur leur chemin des trous de 6 mètres de profondeur et des collines de 8 mètres.

M. Pontinelli note que la décision de la commission découle aussi de la manière de faire du canton. La commission a en effet bien discuté de cet objet. Il importerait d'ajouter que la commune renonce à participer financièrement à cette étude, mais qu'elle est prête à collaborer.

Mme Zach suggère de rédiger une lettre commune, à signature des communes de Laconnex, Avusy, Avully et Cartigny, pour dénoncer la façon de procéder du canton, souligner par ailleurs que ces zones sont déjà très préservées et font l'objet d'une grande attention de la part des communes précitées.



- Plan directeur cantonal : la proposition de la commission, visant à inviter le CM à maintenir son préavis positif, ce plan directeur ne traitant de Cartigny que de manière extrêmement marginale, est acceptée à l'unanimité des membres présents du Conseil ;
- Projet d'Agglo : la proposition de la commission, qui invite le CM à ne pas accepter ce crédit de 4'000 francs pour financer une étude sur la réalisation de corridors biologiques, est acceptée à l'unanimité des membres présents du Conseil moins 1 abstention.
- La proposition visant à rédiger, dans ce cadre, une lettre commune, à la co-signature des communes de Laconnex, Avusy et Avully, est acceptée à l'unanimité des membres présents du Conseil.

## 7. Propositions et questions

- M. Loeffel se réfère à un article récemment paru dans la Tribune de Genève concernant le projet d'Eaumorte. Les propos tenus étaient secs et plutôt moqueurs à l'encontre du Maire d'Avully. Cette commune continue-t-elle à aller de l'avant avec ce projet ?

Mme Bolle de Paoli indique que les autorités avullyotes n'étaient pas au courant de cet article. Elles ne comptent pas se retirer du projet.

- M. Schornoz relève que les travaux réalisés sur l'ex maison Vallotton, autour de la fontaine, sont une vraie réussite. Le côté « cour de boulet » a été parfaitement préservé.
- Fête des voisins à la rue du Pré-de-la-Reine : M. Cogne indique que ce fut l'occasion de discuter avec les nouveaux habitants, qui déplorent que les gens viennent souvent jeter poubelles et autres bouteilles à des heures indues, hors des heures ouvrables.
- Mme Zach précise avoir déjà eu un entretien téléphonique avec l'une d'entre eux début juillet et qu'il est prévu qu'elle la rencontre courant septembre. Mme Zach reviendra sur cette problématique lors du prochain CM. Un édito sera consacré à cet objet dans le prochain Echo de Cartigny.
- **Fête des 20 ans des Cartiminois** : M. Cogne relève que de nombreuses activités sont prévues à cette occasion, ce qui est très bien. Il est toutefois sidéré que les enfants, dès deux ans soient appelés à payer 20 francs pour recevoir un passeport leur donnant accès aux douze activités prévues. Pour une famille de trois enfants, le coût sera donc de 60 francs, avant même qu'elle ait commencé à boire ou à manger ! Il est vraiment dommage de faire payer un tel tarif pour fêter les 20 ans du jardin d'enfants.

Mme Cocquio précise qu'une carte à points avait d'abord été imaginée, au coût unitaire de 6 francs, avec suppression des points selon l'importance de l'activité. Il a par la suite été décidé de faire une carte à 20 francs, valable pour toutes les activités.

Mme Bolle de Paoli n'est pas surprise d'entendre de telles réactions et les partage. L'exécutif a d'ailleurs réagi à l'idée d'un pass à 20 francs. Samuel, le comptable de l'association, a monté le budget et indiqué que, faute de faire payer ces passeports à 20 francs, l'association ne rentrerait pas dans ses frais. Ce pass à 20 francs a suscité de nombreuses réactions dans la commune, ce d'autant plus qu'il s'agit d'un anniversaire. La fréquentation risque de s'en trouver limitée, mais il est trop tard pour revenir en arrière. Les activités sont chères et déjà réservées. A leur décharge, les porteurs de ce projet n'ont pas sollicité la commune pour un soutien.

M. Cogne tenait simplement à manifester publiquement son indignation et suggère que le CM décide d'acheter un certain nombre de passeports, en fonction du nombre

budgeté par l'association pour couvrir les frais, pour que ces pass soient offerts gratuitement aux enfants. L'argent ainsi investi par la commune permettra aux enfants de profiter gratuitement de toutes les activités mises en place plutôt que de devoir, le cas échéant, rester à la maison, si leurs parents ne pouvaient déboursier une telle somme.

Quant à la suite, cette décision - pour autant qu'elle soit prise - pourrait être communiquée par le biais d'un **affichage** posé devant l'école, à la poste, à l'épicerie, au café ainsi que devant le jardin d'enfants.

Cette proposition est acceptée, à l'unanimité des membres du Conseil.
---

Les organisateurs de la manifestation seront informés de cette prise en charge d'un nombre de passeports limité, pour un coût total équivalent à la couverture du budget d'organisation de la fête, étant entendu que les passeports supplémentaires seront offerts.

Ces passeports seront offerts à tous les enfants, qu'ils soient cartiginois ou pas.

- Mme Walthert rappelle que la Course VTT est fixée au 30 septembre prochain sur la commune de Cartigny.
- Mme Walthert rappelle aussi que la prochaine commission culture, sport et loisirs est agendée à demain, 18 septembre, dès 19h30.
- M. Pignat évoque les bus du matin, qui sont archi pleins. Cette situation a-t-elle déjà été signalée aux TPG ?

Tout à fait, confirme Mme Zach. Cette situation est récurrente.

- M. Pontinelli suggère, s'agissant de la Prairie sise au chemin des Roches, où le 1<sup>er</sup> août est organisé, que les jeunes travaillant pour la commune aillent régulièrement y ramasser les débris et fassent en sorte que le foyer soit débarrassé. C'est important pour que la prairie puisse se régénérer.

Mme Zach annonce qu'elle fera le nécessaire.

Fin de la séance à 22h45

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....